

Programme de subvention pour le multiculturalisme, les Autochtones et l'inclusion

Aperçu

Le Programme de subvention pour le multiculturalisme, les Autochtones et l'inclusion (le Programme) soutient les initiatives et les projets qui font la promotion du multiculturalisme et de l'inclusion en renforçant la sensibilisation et la compréhension interculturelles. Le Programme contribuera ainsi à favoriser la sensibilisation culturelle dans les collectivités albertaines, mais aussi l'appréciation et la célébration des peuples autochtones et de la société multiculturelle afin de créer une province où les gens se sentent inclus et où leur culture et leur patrimoine sont valorisés.

Les deux volets de financement sont :

- Multiculturalisme et inclusion
- Autochtones

**Remarque : Les deux volets de financement suivront les lignes directrices et les exigences en matière de rapports du Programme de subventions pour le multiculturalisme, les Autochtones et l'inclusion. Les demandeurs doivent indiquer le volet de financement choisi dans le formulaire de demande.*

Organismes admissibles

- Organismes communautaires conformes et enregistrés en vertu de l'une des lois suivantes :

Lois provinciales (Alberta)

- *Agriculture Societies Act*
- Partie 21 du *Business Corporations Act* (sociétés extraprovinciales**)
- Partie 9 du *Companies Act* (organismes sans but lucratif)
- *Libraries Act*
- *Societies Act*
- Loi spéciale de l'Assemblée législative

Lois fédérales

- Loi spéciale du Parlement du Canada
- *Loi de l'impôt sur le revenu* (du Canada et exploitée en Alberta – organismes de bienfaisance)
- Établissements des Premières Nations ou des Métis situés en Alberta
- Universités, collèges ou instituts tels que définis dans le *Post-Secondary Learning Act* de l'Alberta

***Doit avoir une adresse en Alberta qui est régulièrement fréquentée par un membre actif de l'organisme.*

Financement

Le montant maximal est de 25 000 \$ par projet.

Exigence de financement de contrepartie

Le demandeur doit verser un montant égal ou supérieur à la subvention demandée pour couvrir les dépenses du projet.

Le financement de contrepartie peut être une contribution financière, une contribution en nature sous forme de ressources humaines (20 \$ l'heure pour les travailleurs non qualifiés et 35 \$ l'heure pour les travailleurs qualifiés) et/ou d'équipement, de matériel ou de services (évalués à leur juste valeur marchande) ou une combinaison.

Les contributions doivent toutes être directement liées au projet.

Objectifs du Programme

Les projets doivent répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Les Albertains ont une compréhension transculturelle ou interculturelle.
- Les Albertains sont conscients des effets de la discrimination et travaillent collectivement pour réduire les obstacles.
- Les Albertains célèbrent la diversité de leurs origines, créant ainsi des communautés accueillantes et inclusives.
- Les Albertains estiment que leur culture et leur patrimoine sont valorisés.

Projets admissibles

- **Formation et éducation**, y compris les initiatives visant une sensibilisation culturelle accrue ou une meilleure compréhension des effets de la discrimination comme obstacles à la pleine participation des individus à la société grâce à des activités telles que :
 - Ateliers, tables rondes, conférences, dialogues communautaires, campagnes sur les médias sociaux, ressources ou outils à l'usage des collectivités.
- **Renforcement des capacités** des collectivités grâce à diverses activités telles que :
 - Partage de pratiques prometteuses, de recherches et d'information;
 - Élaboration de stratégies pour appuyer le multiculturalisme, les échanges culturels et l'inclusion;
 - Évaluation d'initiatives et de programmes existants afin d'éliminer les obstacles à leur accès;
 - Participation des parties prenantes de la communauté, des experts/ainés et des partenaires.
- **Amélioration de la sensibilisation culturelle** par la tenue d'événements communautaires qui encouragent activement la participation des personnes d'origines diverses et qui célèbrent les peuples autochtones et le tissu multiculturel de l'Alberta.

Les événements communautaires admissibles doivent :

- Démontrer la participation active de plusieurs groupes culturels lors de planification et réalisation, favorisant et démontrant ainsi l'inclusion;
- Permettre de mieux connaître et comprendre la diversité des personnes au sein de la collectivité;
- Prévoir une campagne de promotion active auprès d'autres cultures afin de les encourager à participer;
- Être ouvert au grand public.

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Répondent le mieux aux critères stipulés dans les lignes directrices;
- Proviennent d'organismes ayant un budget de fonctionnement annuel inférieur à 500 000 \$;
- N'ont jamais été financés par le gouvernement de l'Alberta;
- Démonstrent la participation de partenaires de diverses communautés à son élaboration, sa mise en œuvre et sa pérennité.

Dates importantes

Dates limites de réception

- 1^{re} ronde : 1^{er} mars
- 2^e ronde : 1^{er} septembre

Dates de notification de la décision

- 1^{re} ronde : août
- 2^e ronde : février

Avant de soumettre une demande

Veillez consulter les lignes directrices du Programme de subvention pour le multiculturalisme, les Autochtones et l'inclusion (*Program Guidelines*) et l'outil d'aide à la rédaction d'une demande (*Application Assistance Tool*) se trouvant à alberta.ca/multiculturalism-indigenous-and-inclusion-grant-program.aspx. L'outil d'aide à la rédaction d'une demande fournit des conseils pour rédiger une demande de financement, des détails sur les documents d'appui à soumettre, des définitions et des exemples de projets admissibles.

Dépôt des demandes

Courriel (moyen privilégié) MIIGProgram@gov.ab.ca

Par la poste

Subvention pour le multiculturalisme, les Autochtones
et l'inclusion

Ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la
Condition féminine

212, 17 205 – 106A Avenue
Edmonton (Alberta) T5S 1M7

Contactez-nous

Sans frais : 1 800 642-3855

Site Web : alberta.ca/multiculturalism-indigenous-and-inclusion-grant-program.aspx